

# Compte-rendu spécial "enseignement spécialisé" du CSA carte scolaire de mardi 6 février 2024

Bonjour chers collègues,

Je vous fais un retour concernant la réunion carte scolaire de ce mardi matin (le CSA départemental). J'y ai été convoqué par la DASEN comme "expert" pour la partie de l'ordre du jour lié à l'enseignement spécialisé, à l'initiative de Force Ouvrière (suite à la RIS du 30 janvier). Dans ce mail, je me concentrerai sur mes interventions à ce sujet, notamment en lien avec les remontées que certains d'entre vous m'ont faites et les mandats qui m'ont été donnés pour revendiquer des postes.

A la fin de ce mail, je vous propose des actions à mener pour défendre l'enseignement spécialisé, ainsi qu'un lien vers un livre numérique réalisé par Force Ouvrière sur sa mobilisation contre l'inclusion systématique et forcée (ce que j'appelle l'inclusion "sauce Macron", c'est-à-dire sans les moyens nécessaires).

Monsieur Lagard était absent, c'est dommage, j'aurais bien aimé le questionner directement sur certains points. Quant à Madame la Directrice académique, j'ai été surpris par sa capacité à répondre à toute question et à justifier tous ses choix avec une conviction inébranlable... C'était mon premier CSA, je ne vous cache pas que c'était un peu un "spectacle" par moment.

Je suis donc intervenu sur plusieurs points "enseignement spécialisé" :

1. les chiffres "perdus" des élèves notifiés en attente d'une prise en charge
2. les effectifs en ULIS école et les orientations
3. l'état des RASED dans le département
4. les postes en IME et notamment le projet abandonné de création de poste à l'IME Florentin
5. les problèmes de remplacement dans le Tarn
6. la formation Cappei (une bonne nouvelle à la clé !)
7. la référente "élèves perturbateurs" transformée en CPC ASH

## 1. Les chiffres "perdus" des élèves notifiés en attente d'une prise en charge

Quand j'ai la parole, je commence par demander sur quels chiffres l'administration se base pour acter la fermeture de Lisle-sur-Tarn et l'ouverture à Graulhet Victor Hugo, puisque les chiffres des élèves à la notif non-honorée ont été "perdus" en décembre suite à une mise à jour logicielle de Tribu (nous en avons été informés par Mr Lagard). La DASEN me dit que c'est sur la base du "plus qu'un seul élève en ULIS à Lisle-sur-Tarn". Je rétorque qu'il peut très bien y avoir d'autres élèves avec des notifications dans le secteur de Lisle pour la rentrée de septembre prochain. Elle me dit qu'en l'absence de chiffres, je dois "faire confiance à l'analyse fine de Monsieur Lagard"...

**FO ne trouve pas normal qu'on nous demande de faire une confiance aveugle en l'absence de données chiffrées pour étayer cette conclusion.**

Je répète que s'il y a de nouveaux élèves notifiés, on va avoir un problème puisqu'il y a déjà 12 élèves prévus dans l'ULIS voisine à Rabastens pour la rentrée prochaine. La DASEN me répond qu'ils n'auront qu'à aller à l'ULIS de Graulhet, en prenant un transport. Je la renvoie à la durée du trajet pour des élèves qui se lèvent parfois très tôt, mais ça ne semble pas l'interpeller...

Madame Avril, la Secrétaire Générale, nous indique qu'ils nous communiqueront les chiffres demandés lors de l'audience spéciale "AESH" que nous aurons prochainement avec Mr Lagard le 29 février. Je vous tiendrai au courant de ces chiffres. **FO ne manquera pas d'avoir des clarifications à demander à l'administration, d'autant que nous demandons à ce que ces chiffres soient sectorisés, pour que nous sachions sur quelles circo se trouvent ces élèves.**

Au-delà de ça, nous déplorons que l'administration ne nous ait pas fourni de chiffres actualisés pour travailler correctement cette carte scolaire. Les tableaux Excel des enseignants référents auraient tout à fait convenus pour ce faire...

Pour mémoire, en mars 2023 dans le Tarn : 139 élèves en attente d'ITEP, 129 en attente de Sessad ITEP, 82 en attente d'IME, 20 en attente de Sessad IME et 68 "autres".

## 2. Les effectifs en ULIS école et les orientations

En réponse aux propos de la DASEN en introduction de séance qui disait compter scrupuleusement les élèves d'ULIS dans l'effectif global des écoles, je mentionne le fait que certains IEN ne le font pas (remontées de coordos ULIS). Je demande à ce que des consignes claires soient données aux IEN sur ce point. La DASEN me répond quelque chose de peu compréhensible sur le timing des moments où les IEN demandent les chiffres des écoles et le moment où elle donne la consigne de comptabiliser les ULIS... Donc d'après elle, pas de problème.

**D'une manière générale, il faut que l'administration compte dans l'effectif global de l'école tous les élèves inclus, qu'ils soient dans une Unité d'enseignement externalisée ITEP ou IME, unité autisme, unité malentendants du CSDA Bon Sauveur, etc. Ces élèves inclus doivent compter dans l'effectif de l'école, que ça soit pris en compte pour les ouvertures ou fermetures de classe.**

Je poursuis sur ces chiffres perdus en disant que dans nos ULIS école, grâce aux données collectées de notre côté sur le terrain, nous savons qu'il y a plein d'élèves en attente de prise en charge médico-sociale : au minimum 13 élèves en attente d'IME + 5 dossiers déposés à la MDA, 7 élèves en attente de Sessad IME, 4 Sessad TSA, 1 ITEP, 4 Sessad ITEP, 1 unité autisme, 1 classe dysphasie... Je lui demande à la DASEN ce qu'elle compte faire pour activer la prise en charge de ces élèves. Elle me répond que c'est du ressort du directeur de l'ARS qui gère les ITEP et les IME et qu'elle travaille en collaboration avec lui. **FO lui redemandera prochainement quel travail elle fait exactement avec l'ARS.**

Je dis ensuite qu'il y a déjà neuf ULIS prévues à 12 élèves pour la rentrée scolaire prochaine et que nous avons besoin de postes dans le spécialisé d'une manière générale. Elle me répond qu'elle doit faire avec les moyens qu'on lui attribue. Je lui réponds que mon rôle est de lui remonter les problèmes.

**Force Ouvrière a d'ailleurs exprimé dans sa déclaration liminaire auprès de la DASEN la possibilité pour elle d'intervenir auprès du recteur et du Ministère pour avoir un supplément de dotation.**

### 3. L'état des RASED dans le département

Pour les RASED, je dis qu'il n'y a pas de fermetures de postes, mais que les RASED sont incomplets et en sous-effectifs par rapport au nombre d'élèves à suivre. Il est nécessaire d'ouvrir des postes.

Par exemple, le maître E de Gaillac a 36 écoles dans son secteur, soit 5 000 élèves, avec énormément de route car il y a beaucoup d'écoles en zone rurale. De plus, les frais de déplacement sont limités et ne lui permettent pas d'aller dans certaines écoles isolées. Sur les 297 sollicitations adressées à ce RASED, 36% n'ont pas pu déboucher sur une prise en charge.

La DASEN me rétorque que ces sollicitations sont étudiées en pôle ressource et que s'il n'y a pas eu de prise en charge, c'est parce que l'équipe du pôle a estimé qu'il n'y en avait pas besoin, que ce n'était pas prioritaire.

Je précise qu'il faut prendre en compte le fait que certaines écoles ne font pas de demandes d'aide car elles savent que les RASED n'interviendront pas. La DASEN me répond qu'elle ne peut prendre en compte que les demandes existantes. **Nous invitons donc tous les collègues enseignants des classes à formuler toutes les demandes RASED nécessaires, et nous invitons ces enseignants et les RASED à les faire remonter au SNUDI FO pour que nous puissions porter les besoins réels devant la DASEN.**

Je souligne l'impossibilité pour les RASED d'assurer des missions de prévention, tellement ils ont d'élèves à suivre. Par exemple, l'une des maîtres E d'Albi prend en charge 80 élèves par semaine !

La DASEN m'assure qu'elle connaît très bien le fonctionnement des RASED, qu'elle a participé à la rédaction de la circulaire de 2014 qui redéfinit leurs missions, qu'elle trouve ça très bien ces missions, qu'il faut dire qu'elle a parfois vu certains maîtres G en prise en charge et que... Elle ne finit pas sa phrase, mais je le comprends comme "que ce n'était pas du bon travail" ou quelque chose de cet acabit.

Je reprends en disant que le RASED de Gaillac m'a chargé de leur demander un poste supplémentaire de maître E. Elle me répond que ça ne sert à rien d'ouvrir un poste, puisqu'il n'y a pas de candidats.

**Comment comprendre que la DASEN puisse nous faire une telle réponse, quand le Ministère organise lui-même depuis une décennies des conditions d'exercice déplorables pour les enseignants RASED ? Et sur quoi la DASEN se base-t-elle pour dire qu'il n'y a pas de candidats ?**

**Et de toute façon, si nous n'avons pas un pool d'enseignants spécialisés suffisant dans le département, il est normal que certains postes puissent rester vacants à**

**l'issue du mouvement. Voir le point 6 sur nos revendications concernant la formation spécialisée.**

#### **4. Les postes en IME et notamment le projet abandonné de création de poste à l'IME Florentin**

Dans son projet de carte scolaire initial, la DASEN proposait la création d'un poste d'enseignant à l'IME Florentin. Face aux questions de l'UNSA, la DASEN explicite le pourquoi de ce poste : ce serait pour que les élèves de l'IME aient davantage de temps de classe. Cela n'aura pas d'impact sur le nombre d'élèves pris en charge à l'IME, ça ne créera pas de places supplémentaires. Pour avoir des places supplémentaires, cela dépend de l'ARS, ce n'est pas du ressort de l'Education nationale.

Le collègue UNSA convient que ce serait bien pour ces élèves d'avoir davantage de scolarisation mais il déplore que ça ne contribue pas à désengorger les listes d'attente. En fin de séance, la DASEN demande aux représentants des personnels de sortir pour parlementer avec ses collègues de l'administration. Elle nous annonce ensuite qu'elle renonce à deux fermetures de classe, mais que pour pouvoir faire ça, elle renonce à l'ouverture de ce poste à l'IME Florentin et qu'elle décide de fermer une classe à l'école de Briatexte. Elle ajoute qu'elle s'expliquera de cette non-ouverture à Mr Lagard.

**Nous déplorons que des élèves, pourtant pris en charge en IME, n'aient malgré tout pas une scolarisation suffisante... Preuve, s'il en était besoin, que nous manquons de postes d'enseignants spécialisés dans le Tarn.**

C'était également le cas dans l'ITEP où je travaillais : nous avons manqué de temps enseignants pendant plusieurs années (2,5 équivalents temps plein) et après plusieurs années à insister auprès de Mme Chartier, nous avons réussi à obtenir 0,5 ETP supplémentaire. Et même comme ça, c'était un peu juste pour proposer une durée de scolarisation suffisante à tous (c'est en tout cas mon avis).

#### **5. Les problèmes de remplacement dans le Tarn**

J'ai aussi fait état des problèmes de remplacement des enseignants spécialisés quand ils sont absents, que le non-remplacement est quasiment devenu la règle. J'indique que par exemple je ne suis pas remplacé en ce moment même, alors que c'est pourtant une obligation pour l'administration puisque c'est elle qui me convoque. La DASEN rétorque que je n'ai pas le statut de titulaire comme les autres membres des représentations syndicales, que donc elle n'a pas la même obligation de me remplacer.

Pour le sujet que je soulève, elle dit qu'il y a des remplaçants qui refusent d'aller remplacer dans le spécialisé. Je déplore cela et demande à ce qu'il y ait donc une brigade de remplacement spécialisée sur le département. Elle répond qu'il ne peut y avoir qu'un seul corps de remplaçants et que nous devrions de toute façon nous estimer heureux dans le Tarn car nous avons un super taux de remplaçants : 10% des enseignants (le meilleur de l'académie), contre 8% nationalement.

## 6. La formation Cappei

J'enchaîne sur le fait que le manque de moyens de remplacement empêche les départs en formation Cappei officielle, c'est un choix confirmé par l'administration lors d'une audience en décembre : ils préfèrent privilégier utiliser les moyens de remplacement pour satisfaire les demandes de temps partiel. Résultat : zéro départ depuis 3 ans et très peu avant.

La DASEN et la Secrétaire Générale m'assurent qu'ils ont commencé à travailler sur ce point et qu'il y aura des départs officiels l'an prochain. J'exprime le fait que c'est une bonne nouvelle, car dans le cas de la formation en candidat libre, le risque de burn-out est avéré avec déjà un abandon cette année...

**Nous constatons que c'est une avancée à mettre au compte du SNUDI suite à notre audience de décembre avec Mr Lagard, Mr Martin et Mme Avril le 5 décembre où nous portions cette revendication concernant les départs en formation.**

Face aux quelque 33h30 de formation généraliste en candidat libre contre une demi-année en formation officielle, là où avec le CAPSAIS en son temps comportait 2 ans de formation sur une option, j'avoue qu'avec ce manque de départs en formation officielle, j'en étais arrivé à me demander si l'administration ne souhaitait pas une formation au rabais des enseignants spécialisés... La DASEN a bien évidemment démenti : **“Non, ce n'est pas notre objectif”**. **Ce qui est une bonne nouvelle que nous saurons lui rappeler si jamais nous constatons des manquements à cet objectif.**

Je demande combien de départs ils prévoient exactement. La DASEN répond que ça dépendra du nombre de personnes intéressées et si ces personnes arrivent à avoir un poste spécialisé sur lequel passer cette année de formation.

**Nous allons donc nous assurer que la communication sur ces départs en formation ait bien lieu, au besoin en nous en occupant nous-mêmes. De plus, pour les collègues de l'ordinaire qui veulent passer le Cappei en candidat libre, nous allons solliciter à nouveau Mr Lagard pour demander l'allègement de leur charge de travail et la facilitation des démarches administratives (actuellement 18h d'animation péda + 33h30 de formation sur temps personnel, risques d'abandon et de burn-out).**

## 7. La référente “élèves perturbateurs” transformée en CPC ASH

La DASEN transforme le poste de référente “élèves perturbateurs” en un 2e poste de CPC ASH. Je demande pourquoi. La DASEN m'explique que c'est pour qu'elles soient deux conseillères pédagogiques à porter les actions d'accompagnement et de formation des équipes. Je redemande le pourquoi. Elle dit que cette personne accomplit déjà ces missions et que le fait d'en faire un poste de CPC lui apportera une reconnaissance indiciaire (c'est-à-dire qu'elle sera davantage payée).

Je poursuis : en voyant cette transformation de poste, je m'étais demandé si c'était parce que l'administration pensait n'y en a plus besoin ou si c'est parce que ce genre de poste de “référénts” n'est pas efficient, référente élèves perturbateurs, référente autisme... Car nous avons des retours plutôt mitigés du terrain. La DASEN me coupe plusieurs fois pour essayer de me faire dire que ces accompagnements sont nuls. Je répète plusieurs fois que je n'ai pas dit ça. J'explique que les collègues qui sollicitent de l'aide sont souvent démunis avec

des élèves qui attendent des orientations, soit ITEP, soit IME, soit un accompagnement humain, et qu'on leur fait des listes de recommandations pédagogiques, là où ces enfants auraient besoin de soin. Au final, cela a parfois un effet culpabilisant pour les collègues, alors que c'est l'institution qui est responsable de ces situations.

**Comme Force Ouvrière le répète régulièrement, la pédagogie ne peut se substituer aux soins.**

## Que faire maintenant ?

Nous vous proposons de demander une nouvelle audience à Mr Lagard pour toutes les questions restées en suspens et toutes les revendications restées insatisfaites. Pour la préparer, nous vous proposons de vous réunir, enseignants spécialisés du département, en organisant une autre Réunion d'Information Syndicale (RIS), en visio.

Nous comptons également demander audience auprès du préfet et de l'ARS concernant le manque de places en ESMS.

**Nous avons besoin de votre présence pour organiser cette résistance pour préserver l'enseignement spécialisé. Nous vous proposons comme date le 27 février à 17h30.**

**[Voici le lien vers le formulaire d'inscription.](#)**

Par ailleurs, Force Ouvrière a réalisé un livre numérique sur nos revendications pour l'école inclusive, très différentes de ce que mettent en place nos politiques depuis deux décennies. Face à la diminution des moyens, au démantèlement des RASED et à la mise en place de l'Acte II de l'école inclusive voulu par M. Macron (création des PAS, dissolution des ITEP et IME dans les établissements scolaires, etc.), nous avons organisé une conférence nationale le 17 novembre, puis une grève et manifestation nationale à Paris le 25 janvier avec 5000 collègues venus de toute la France présents sous les fenêtres de notre ex-ministre AOC : enseignants 1er et 2nd degrés, AESH, personnels médicaux et médico-sociaux, ATSEM... étaient présents ce jour-là.

**[Voici le lien vers le recueil des interventions de ces deux moments.](#)**

Nous reviendrons bientôt vers vous avec un livre noir national de témoignages sur les méfaits de l'inclusion "sauce Macron".

Ces deux documents vont être adressés prochainement au président de l'ARS, aux députés du Tarn, au nouveau préfet qui n'a pas pris position au sujet de cette carte scolaire catastrophique, au président des maires du Tarn, à tous les maires du Tarn et à la FCPE.

**Nous les interpellons pour leur demander de prendre position sur la situation tarnaise et de s'adresser à la DASEN pour revendiquer des moyens.**

Si vous avez des questions et des revendications à nous faire remonter, n'hésitez pas à nous écrire.

Amicalement,

Jérémie LEBRUNET, pour le SNUDI FO 81